**COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR LA PRESSE SPÉCIALISÉE**

**« E-Government »**

**La numérisation fait gagner du temps lors de l’immatriculation de véhicules**

***Berne, le xx 2018* – De nouvelles solutions numériques doivent faciliter la vie des garagistes et des contrôles des véhicules automobiles, permettre de gagner du temps et éviter des déplacements inutiles. Les choses avancent actuellement dans le domaine du « E-Government » dans la branche automobile. Un projet pilote d’immatriculation de véhicules neufs est par exemple en cours dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne.**

Immatriculations de véhicules et délivrance de numéros d'immatriculation : dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, les garages pourront à l’avenir effectuer ces tâches relevant du contrôle des véhicules automobiles. Un projet pilote pionnier en Suisse est organisé depuis la fin août avec un nouvel outil électronique développé par le contrôle des véhicules à moteur de Bâle-Ville (BS). C’est le garage Asag de Dreispitz qui l’utilise.

L’entreprise pilote transmet au contrôle des véhicules à moteur de Bâle-Ville les données requises pour l’immatriculation par le biais de l’outil électronique. Le contrôle des véhicules à moteur vérifie ensuite si le véhicule et le propriétaire satisfont à toutes les exigences légales. Si c’est le cas, Asag remet au propriétaire le permis de circulation provisoire et la plaque de contrôle. Pour ce faire, le garage dispose de près de 40 immatriculations dans un coffre sécurisé. Deux jours ouvrables plus tard, le client trouve son permis de circulation définitif dans sa boîte à lettres. L’outil est en cours de développement pour couvrir les changements de véhicules qui sont dans la pratique beaucoup plus fréquents que les nouvelles immatriculations. Une telle utilisation devrait être possible à partir de 2019. D’autres garages doivent aussi pouvoir participer au projet pilote.

Les avantages d’une solution numérique sont évidents. Les garagistes n’ont ainsi plus besoin de se rendre au contrôle des véhicules à moteur. Cela évite donc des kilomètres inutiles générateurs de coûts et de perte de temps pour les garagistes. L’Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) suit avec beaucoup d'intérêt le pilote régional qui repose sur une initiative de la section UPSA des deux Bâle. « Les garagistes perdent chaque jour beaucoup de temps à se rendre aux services des automobiles », explique Markus Aegerter de la direction de l’UPSA. « Or ces travaux pourraient aussi être effectués depuis un bureau par voie électronique si la numérisation le permettait dans les cantons. »

**Un CV numérique du véhicule générateur de confiance**

La Confédération a réalisé les opportunités offertes par une solution numérique. C’est ainsi qu’à la mi-septembre, le Conseiller national UDC Franz Grüter a soumis la motion « Permis de conduire et de circulation. Solution numérique » co-signée par 39 parlementaires. Elle est actuellement encore en suspens. Franz Grüter espère que cette solution numérique soulagera les garagistes, les automobilistes et les autorités. Le permis numérique pourrait par exemple permettre de traiter en temps réel les informations et données des propriétaires du véhicule et des autorités. La solution aiderait aussi les autorités à procéder aux mutations ou aux autorisations.

L’entreprise logicielle AdNovum collabore actuellement avec l’université de Zurich, la haute école de Lucerne, Amag, Axa, Mobility et le service des automobiles d’Argovie sur un curriculum vitæ électronique pour les véhicules. La Commission fédérale pour la technologie et l'innovation (CTI) soutient financièrement le consortium. Ces différents organismes développent ensemble un dossier numérique sur base Blockchain permettant de suivre toutes les informations pertinentes sur l’ensemble du cycle de vie du véhicule et de les enregistrer en toute sécurité. Ce « Cardossier » englobe toute la vie de la voiture à partir du moment où elle sort de l’usine. Les données sont saisies par différents groupes d'intérêt comme les constructeurs automobiles, les importateurs, les assurances ou les services des automobiles. La fraude n’est plus possible grâce à la technologie Blockchain. En bref : le « Cardossier » est un gage de confiance. Le projet se poursuit officiellement jusqu’à la mi-2019. Jusque-là, les développeurs doivent montrer que leur approche fonctionne en termes de protection des données et sur le plan technologique.

**De plus amples informations** sont disponibles auprès de Martin Ruf, Section UPSA des deux Bâle, téléphone 061 425 97 00, e-mail [mruf@garageruf.ch](mailto:mruf@garageruf.ch) (pilote bâlois) et Martin Sprenger, responsable du développement des entreprises au sein du service des automobiles d’Argovie, téléphone 062 886 22 95, e-mail [martin.sprenger@ag.ch](mailto:martin.sprenger@ag.ch)

**Coordination :** Monique Baldinger, ligne directe 031 307 15 26, portable 079 673 10 48, e-mail [monique.baldinger@agvs-upsa.ch](mailto:monique.baldinger@agvs-upsa.ch)

***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***

*La branche suisse de l’automobile est constituée d’une multitude de petites structures : fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui l’association professionnelle et sectorielle des garagistes suisses comptant près de 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessions automobiles ainsi que des établissements indépendants. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*

**Textes et images disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique « Communiqué de presse » située en bas de page**